

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20–24 octobre 2003

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 8 de l'ordre du
jour

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2003/8/2
4 septembre 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT— ZAMBIE 10071.1

Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo

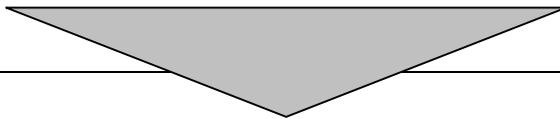
Nombre de bénéficiaires	108 000 (2004) 79 000 (2005)
Durée du projet	24 mois (janvier 2004–décembre 2005)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	22 754 608
Quantité de l'aide alimentaire	41 791 tonnes

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique australe (ODJ): M. M. Sackett

Attachée de liaison principale, ODJ: Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

La Zambie, classée dans la catégorie des pays les moins avancés et des pays pauvres très endettés, est, avec un produit intérieur brut par habitant de 300 dollars E.-U., l'un des pays les plus pauvres du monde. La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent largement répandues dans les campagnes mais, ces dernières années, elles ont aussi gagné du terrain dans les zones urbaines. Le pays est également vulnérable aux catastrophes naturelles répétées: inondations, sécheresses et épizooties. Malgré tout, le gouvernement a maintenu sa politique d'ouverture des frontières, offrant systématiquement un asile aux populations qui cherchent refuge malgré les conséquences de cet asile sur le plan économique et de la sécurité. Depuis les années 70, le gouvernement a alloué de vastes superficies de terres fertiles aux réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa, et la volonté qu'il a ainsi manifestée d'aider les réfugiés en leur allouant des terres a été extrêmement louable.

Le programme de rapatriement volontaire organisé de 60 000 réfugiés angolais, qui doit s'étendre sur une durée de deux ans, devrait commencer pendant le second semestre de 2003. Le PAM fournira une aide alimentaire aux réfugiés pendant leur transport jusqu'aux centres d'accueil angolais et distribuera aux réfugiés/rapatriés une "enveloppe" de réinsertion de deux mois pour les aider à s'installer à leur destination finale.

Cette intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) en Zambie sera l'une des cinq opérations pilotes menées dans différentes régions du monde à assumer la responsabilité directe de la gestion de la distribution des secours alimentaires. Environ 108 000 réfugiés en 2004 et 79 000 en 2005, principalement de l'Angola et de la République démocratique du Congo, bénéficieront des programmes d'aide alimentaire menés par le PAM dans six zones d'installation/camps.

Indépendamment de l'opération de rapatriement, le nombre de réfugiés ayant besoin d'une aide alimentaire devrait diminuer progressivement en 2004 et 2005 du fait de la cessation progressive de l'aide alimentaire aux réfugiés qui ont reçu des terres et qui ont engrangé deux récoltes. Le PAM a pris des dispositions pour que les réfugiées participent activement à la gestion et à la distribution des vivres et il a veillé à ce qu'elles bénéficient des cours de formation concernant les activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités organisés dans les zones d'installation et les camps. Les partenaires d'exécution du PAM sont encouragés à recruter plus de femmes parmi leur personnel, spécialement aux postes de décision. Cette IPSR complétera les activités menées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le gouvernement et les organisations gouvernementales associées et sera étroitement coordonnée avec elles.

Projet de décision*

Le Conseil approuve l'IPSR Zambie 10071.1—Aide alimentaire aux réfugiés de l'Angola et de la République démocratique du Congo (WFP/EB.3/2003/8/2).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte politique et situation humanitaire

1. La Zambie offre actuellement asile à environ 260 000 réfugiés, essentiellement de l'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC) et du Rwanda. Environ 145 000 réfugiés vivent dans camps/zones d'installation, où 117 000 d'entre eux reçoivent actuellement une aide alimentaire du PAM. On trouve des réfugiés angolais dans deux zones d'installation, Meheba dans la province du Nord-Ouest et Mayukwayukwa dans la province de l'Ouest, ainsi que dans des camps de réfugiés récemment créés à Nangweshi (province de l'Ouest) et Ukwimi (province de l'Est). Les réfugiés provenant de la RDC sont installés dans le camp de Mwangé, dans la province du Nord, et dans le camp de réfugiés de Kala, dans la province de Luapula. Les nouveaux arrivants sont hébergés temporairement dans des centres de transit/d'accueil près des principaux points d'entrée, là où ils sont filtrés et enregistrés avant d'être transférés dans des zones d'installation/camps permanents. Il existe actuellement huit centres de transit dans les quatre provinces limitrophes de l'Angola et de la RDC (voir la carte à l'annexe III).
2. La mission conjointe PAM/HCR d'évaluation des besoins alimentaires, qui s'est rendue dans le pays du 15 janvier au 5 février 2003, a estimé qu'il y a 142 470 réfugiés dans les sites désignés, dont 114 300 (80 pour cent) reçoivent une aide alimentaire du PAM, tandis que les 28 100 restants produisent suffisamment pour subvenir à leurs propres besoins. La mission a également confirmé la nécessité de planifier l'assistance à fournir à un petit nombre de réfugiés de la RDC qui continuent d'arriver tous les jours dans les centres de transit et d'accueil. Sur la base de l'estimation du HCR et du gouvernement et compte tenu à la fois du rapatriement prévu des réfugiés angolais et des arrivées de réfugiés en provenance de la RDC, le nombre prévu de réfugiés qui auront besoin d'une assistance alimentaire devrait diminuer légèrement pour tomber à 108 000 d'ici à la fin 2003.

Analyse de la situation

3. Il devrait être rapatrié quelque 60 000 réfugiés angolais entre la mi-2003 et la mi-2005. Néanmoins, différents facteurs politiques, sociaux et économiques, y compris en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'accès aux services de base, continueront d'affecter le nombre de réfugiés qui participeront au programme de rapatriement volontaire. Il est probable en effet que les partisans de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), les anciens combattants et les réfugiés de longue date qui se suffisent actuellement à eux-mêmes et qui sont bien intégrés à leurs communautés resteront en Zambie.
4. Les réfugiés de la RDC qui sont arrivés en Zambie depuis 1999 sont hébergés dans les camps de Mwangé et de Kala. Ne pouvant pas cultiver d'aliments ou faute de terres, ne pouvant pas parvenir à un degré minimum d'autonomie, la plupart de ces réfugiés resteront tributaires de l'aide alimentaire du PAM pour survivre tant que la situation dans leur pays d'origine n'encouragera pas leur retour.
5. Les efforts déployés par le HCR (avec le soutien du PAM) pour obtenir suffisamment de terres pour que les réfugiés puissent les cultiver ont été partiellement couronnés de succès, spécialement dans les zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa et dans le camp d'Ukwimi. Le HCR et le PAM continuent d'oeuvrer auprès du gouvernement pour qu'il alloue assez de terres aux réfugiés dans les camps de Nangweshi, de Mwangé et de Kala.



6. La présence de réfugiés n'a pas compromis la sécurité alimentaire du pays. Cependant, les camps ont eu un impact négatif sur l'environnement (abattage d'arbres pour défricher des terres arables pour se procurer du bois de feu, épuisement des sols). En association avec les organisations non gouvernementales (ONG) chargées de l'exécution, le HCR appuie la réalisation de projets tendant à protéger l'environnement et à faciliter la remise sur pied des infrastructures communautaires risquant d'être sollicitées à l'excès du fait de l'accroissement de la population. Les combats qui se poursuivent le long des régions frontalières ont également créé un environnement peu sûr et forcé les populations locales zambiennes à migrer vers l'intérieur du pays. Les personnes déplacées sont assistées par le Ministère de l'intérieur et le Cabinet du Vice-Président par l'entremise de l'Unité de gestion et d'atténuation des effets des catastrophes, qui est appuyée par le PAM dans le cadre du programme de pays.
7. La présente IPSR couvrira une période de 24 mois, allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2005, période pendant laquelle la situation en Angola devrait nettement s'améliorer et permettre le rapatriement volontaire de quelque 600 000 réfugiés (2003-2005). Si la situation ne s'améliore pas en RDC, le HCR, le PAM et le gouvernement poursuivront leurs efforts de manière que des terres suffisantes soient allouées aux réfugiés des camps de Mwanze et de Kala pour qu'ils puissent produire eux-mêmes les aliments dont ils ont besoin.
8. En collaboration avec le Commissariat aux réfugiés et le PAM, le HCR organise périodiquement des enquêtes nutritionnelles et administre un système efficace de la surveillance de la situation nutritionnelle des réfugiés afin de garantir un ciblage approprié, spécialement pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les personnes souffrant de maladies chroniques. Selon les indications fournies par les ONG, la situation nutritionnelle dans son ensemble est aujourd'hui acceptable, et le taux global de malnutrition aiguë dans tous les camps et zones d'installation est inférieur à 2 pour cent.

Programmes et politiques du gouvernement en matière de redressement

9. En dépit des problèmes économiques et de sécurité, le Gouvernement zambien a maintenu sa politique d'ouverture des frontières, offrant systématiquement un asile aux populations cherchant refuge. En outre, la volonté d'allouer des terres aux réfugiés dont il a fait preuve est tout à fait louable et, à ce jour, 40 800 hectares au total (28 100 hectares à Meheba; 11 700 hectares à Mayukwayukwa; 1 000 hectares à Ukwimi) ont été alloués, ce qui a permis au PAM de cesser de fournir une aide alimentaire à quelque 33 000 réfugiés. Les terres sont allouées aux chefs de ménage, la priorité étant particulièrement accordée aux ménages dirigés par des femmes.
10. Le Commissariat aux réfugiés du Ministère de l'intérieur est responsable de la coordination des programmes d'aide aux réfugiés en Zambie. Au plan national, le Commissariat est responsable de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale concernant les réfugiés. Au niveau du terrain, des fonctionnaires chargés des réfugiés, affectés à chaque zone d'installation/camp, sont responsables des questions de sécurité, des déplacements des réfugiés et de la coordination du travail du HCR et des ONG d'exécution. La coordination entre le PAM, le HCR, les organismes gouvernementaux de contrepartie et les ONG est assurée au niveau central grâce à des réunions interinstitutions de coordination mensuelles, mécanisme qui est reproduit à l'échelon local avec la participation de toutes les parties prenantes, dont les représentants des comités de réfugiés chargés des distributions des produits alimentaires.



11. Le gouvernement a établi des partenariats avec le HCR et les ONG pour qu'ils assurent aux réfugiés des services de base, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Dans certains camps/zones d'installation, il détache des fonctionnaires des ministères concernés sur le terrain. Malgré la bonne volonté du gouvernement toutefois, l'activité économique en Zambie a été sur le déclin depuis plusieurs années et le gouvernement a fait appel au PAM pour qu'il continue à apporter une aide alimentaire aux réfugiés.

Justification

12. Dans le cadre de cette IPSR, le PAM fournira un appui à 108 000 des réfugiés les plus vulnérables (53 028 hommes et 54 972 femmes) en 2004 et à 79 000 (38 947 hommes et 40 053 femmes) en 2005. Les réfugiés sont tributaires de l'aide alimentaire, dont le volume est calculé en fonction du nombre actuel de bénéficiaires de l'aide du PAM (116 750), du rythme des arrivées et de l'accroissement annuel de la population de réfugiés ainsi que du rapatriement envisagé des réfugiés angolais et, le cas échéant, de la cessation de l'aide aux réfugiés qui produisent assez de denrées alimentaires pour subvenir à leurs propres besoins. Sur le nombre total de bénéficiaires prévus en 2004, 30 000 réfugiés angolais pourraient être rapatriés et/ou cesser de recevoir une aide alimentaire d'ici à la mi-2005. Les réfugiés de la RDC (actuellement au nombre de 45 000 environ) recevront une assistance dans le cadre de la "phase de secours" en attendant que des terres leur soient allouées et que leur sécurité alimentaire soit garantie.

STRATEGIE DE L'IPSR

Besoins des bénéficiaires

13. La grande majorité des réfugiés actuellement installés dans les sites désignés vivait initialement en milieu rural, où l'agriculture de subsistance est la principale activité économique. Ayant quitté leurs foyers démunis de tout ou de presque tout, ils sont tributaires du pays hôte et de la communauté internationale pour couvrir leurs besoins alimentaires de base.
14. Cette IPSR subviendra aux besoins alimentaires des réfugiés qui sont entrés dans le pays depuis 1999 ainsi qu'à ceux des groupes les plus vulnérables (veuves, personnes âgées, handicapés et malades chroniques) qui, bien que faisant partie des réfugiés autonomes, ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. En outre, les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les malades chroniques signalés par les centres de santé recevront des aliments composés (suppléments en protéines à forte teneur énergétique [SPFTE]) et de l'huile végétale au titre du programme d'alimentation complémentaire conçu pour améliorer leur état nutritionnel. Comme la situation nutritionnelle des réfugiés varie d'un camp à un autre et d'une période à une autre, le nombre de bénéficiaires du programme d'alimentation complémentaire fluctue lui aussi. Le PAM continuera à appuyer les activités génératrices de revenus par le biais des clubs de réfugiées et des comités de distribution de produits alimentaires, de la participation des femmes à la gestion des moulins à marteaux mis à disposition pour moudre le maïs et de la réutilisation des conteneurs de vivres vides. Il participera également au programme de formation destiné aux femmes occupant des postes de responsabilité mis en oeuvre par le HCR et des ONG.



15. Une attention spéciale sera également accordée aux réfugiés angolais qui espèrent être rapatriés au cours des deux prochaines années. Dans le cadre du programme de rapatriement organisé, une aide alimentaire temporaire sera fournie aux réfugiés en transit, des biscuits à haute teneur énergétique leur seront distribués pendant le transport et ils recevront l'assortiment alimentaire normal destiné à la préparation de repas usuels dans les centres de transit. Une "enveloppe" de réinsertion calculée de façon à couvrir deux mois de besoins alimentaires leur sera également distribuée en Angola dans le centre d'accueil avant que les réfugiés et rapatriés partent pour leurs destinations finales.
16. Ainsi qu'il a été recommandé par la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires, quelque 5 000 réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa qui cultivent les terres qui leur ont été allouées depuis la campagne de 2000/2001 cesseront de recevoir une aide alimentaire après la récolte de juin 2003. Les réfugiés qui cultivent des terres depuis 2001/2002 cesseront de recevoir une assistance en 2004 et 2005 s'ils ne sont pas rapatriés en Angola.



**TABLEAU 1: EFFECTIFS ACTUELS DES RÉFUGIÉS SE TROUVANT DANS LES SITES DÉSIGNÉS
ET PROJECTIONS DE L'ASSISTANCE À FOURNIR EN 2004-2005**

Zone d'installation/ camp	Effectifs actuels	Réfugiés autonomes	Nombre actuel de bénéficiaires de l'IPSR 10071.0	Nouveaux arrivants projetés (2003)	Nombre prévu de rapatriés/de réfugiés qui cesseront de recevoir une assistance en 2003	Projections pour l'assistance à fournir en 2004	Nouveaux arrivants projetés (2004)	Nombre prévu de rapatriés/de réfugiés qui cesseront de recevoir une assistance en 2004	Projections pour l'assistance à fournir en 2005
Meheba	49 100	25 200	23 900	0	8 000	15 900	0	10 000	5 900
Mayukwayukwa	22 100	2 900	19 200	0	6 000	13 200	0	8 000	5 200
Nangweshi	26 600	0	26 600	1 200	0	27 800	0	10 000	17 800
Mwange	24 650	0	24 650	1 000	0	25 650	0	0	25 650
Kala	19 900	0	19 900	3 000	0	22 900	1 200	0	24 100
Ukwimi	2 500	0	2 500	0	200	2 300	0	2 300	0
Total	144 850	28 100	116 750	5 200	14 200	107 750	1 200	30 300	78 650



17. L'aide alimentaire a pour but de couvrir les besoins alimentaires essentiels des réfugiés. La fourniture d'une aide alimentaire pendant la phase de transit de l'opération de rapatriement ainsi que lors du départ des réfugiés pour leur destination finale permettra à ces derniers d'être rapatriés dans la dignité et de faciliter leur réinsertion dans leurs communautés de destination.

Approches à la base de l'intervention

18. Moyennant des distributions gratuites de vivres, les interventions du PAM répondront aux besoins d'urgence, prêteront un appui aux réfugiés qui ont reçu des terres en leur donnant des vivres suffisants jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes et serviront de dispositif de sécurité pour les groupes vulnérables et les réfugiés sans terre qui ont besoin d'un soutien jusqu'à ce que les comités de réfugiés les prennent en charge. Le bureau de pays (deux agents des programmes basés à Lusaka et surveillant la distribution de l'aide alimentaire dans quatre bureaux auxiliaires) suivra constamment la situation interne des réfugiés et conduira des missions conjointes PAM/HCR d'évaluation des besoins alimentaires en périodes critiques, en particulier après la saison des récoltes.

Évaluation des risques

19. Les principaux facteurs qui pourraient influencer sur le déroulement de cette IPSR sont les modifications qui pourraient être apportées aux plans de rapatriement et/ou à l'important afflux de nouveaux réfugiés et les problèmes de sécurité qui résulteraient de l'accroissement du nombre des anciens combattants. C'est pourquoi le HCR, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les ONG mettent constamment à jour le plan d'intervention en cas d'urgence établi en prévision de l'éventualité d'une arrivée massive et soudaine de réfugiés de la RDC. En pareil cas, les opérations du PAM seront revues pour intégrer les nouveaux arrivants.

Objectifs et buts

20. La présente IPSR a pour but général de protéger la vie et la santé des réfugiés en leur fournissant des produits alimentaires de base, qui couvriront leurs besoins nutritionnels quotidiens jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes ou soient rapatriés et installés dans leurs pays d'origine.
21. L'opération a pour objectifs:
- d'assurer la survie et d'améliorer la situation nutritionnelle des populations de réfugiés tributaires de l'aide alimentaire qui résident déjà dans six camps de réfugiés et zones d'installations ainsi que des nouveaux arrivants;
 - d'améliorer la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et subvenir aux besoins nutritionnels des femmes enceintes, des mères allaitantes et des malades chroniques signalés par les centres de santé au moyen de programmes d'alimentation complémentaire;
 - de faciliter le retour des réfugiés angolais conformément au programme organisé de rapatriement volontaire en fournissant une assistance pour que des repas soient servis aux réfugiés dans les centres de transit et en distribuant une "enveloppe" de réinsertion représentant deux mois de besoins alimentaires.
22. Indépendamment de la gestion et de la distribution de vivres dans le cadre de cette IPSR, le PAM redoublera d'efforts pour que des cartes de rations familiales soient établies au nom des femmes qui font partie du ménage dans tous les cas où cela est possible et dans l'intérêt des femmes. La mise en oeuvre de cette initiative sera suivie de près pour veiller à



ce que les femmes jouent un rôle accru dans la réception et la gestion des vivres destinés à l'alimentation familiale.

23. Cette IPSR tendra à promouvoir la participation des femmes à la gestion et à la distribution de l'aide alimentaire et il est également prévu d'organiser différents programmes de formation tendant à améliorer leur bien-être en général. À l'heure actuelle, 50 pour cent des comités d'aide aux personnes âgées des zones d'installation/camps sont des femmes, lesquelles représentent aussi plus de 60 pour cent des réfugiés qui participent à la gestion et à la distribution des vivres. En outre, cette IPSR sera une des cinq opérations pilotes menées dans le monde qui assumeront la responsabilité —précédemment exercée par le HCR— de la gestion de la distribution des vivres aux points de distribution finale. Le PAM veillera à ce que les femmes représentent au moins 70 pour cent des comités de gestion de l'aide alimentaire, et elles seront encouragées à occuper des postes clés dans l'administration des vivres.

PLAN D'EXECUTION

Principales composantes

24. Dans le cadre de cette IPSR, le PAM fournira une aide alimentaire sous forme de distribution générale de vivres et de programmes d'alimentation complémentaire, comme indiqué au tableau 2.

TABLEAU 2: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, PAR LOCALITÉ ET PAR ACTIVITÉ, 2004–2005

Localité	Distribution générale de vivres (2004)	Distribution générale de vivres (2005)	Alimentation complémentaire (2004)	Alimentation complémentaire (2005)
Meheba	15 900	5 900	800	700
Mayukwayukwa	13 200	5 200	900	800
Nangweshi	27 800	17 800	1 300	1 300
Mwange	25 650	25 650	1 100	1 300
Kala	22 900	24 100	1 300	1 500
Ukwimi	2 300	0	200	0
Total	107 750	78 650	5 600	5 600

25. La stratégie de retrait tiendra compte de la mesure dans laquelle les réfugiés seront devenus autonomes grâce à la culture des terres qui leur auront été allouées ou seront rapatriés dans leur pays d'origine, comme indiqué au tableau 3.



TABLEAU 3: PROFILS DES CAMPS/ZONES D'INSTALLATION

Zone d'installation/ camp	Date de création	Population actuelle	Pays d'origine	Situation de la sécurité alimentaire/ allocation de terres	Rapatriement/ cessation progressive de l'assistance (2003–2005)
Meheba	1971	49 100	Angola (86%) Rwanda (7%) RDC (6%)	Allocation de 2,5 ha par famille	18 000
Mayukwayukwa	1966	22 100	Angola	Allocation de 2,5 ha par famille	14 000
Nangweashi	Janvier 2000	26 600	Angola	Pas de terres de culture	10 000
Mwange	Mars 1999	24 650	RDC	Pas de terres de culture	0
Kala	Août 2000	19 900	RDC	Pas de terres de culture	0
Ukwimi	Décembre 2000	2 500	Angola (95%) Rwanda/ Burundi (5%)	Allocation de 2,5 ha par famille	2 500
Total		144 850			44 500

26. Dans tous les camps/zones d'installation, le PAM a conclu avec les ONG et les comités de réfugiés un accord selon lequel 65 pour cent de sacs et conteneurs de produits alimentaires vides doivent être alloués aux clubs de femmes qui les réutiliseront pour des activités génératrices de revenus. Le reste des conteneurs vides seront distribués aux nouveaux arrivants et aux ménages extrêmement pauvres (25 pour cent) ou utilisés de nouveau pour le conditionnement (10 pour cent).

Besoins des bénéficiaires et assortiment alimentaire

27. Dans le cas des distributions générales, l'assortiment alimentaire fourni par le PAM comprendra: i) du maïs, des légumineuses, de l'huile végétale enrichie et du sel iodé pour 108 000 bénéficiaires en 2004 et 79 000 en 2005; et ii) des aliments composés enrichis et de l'huile végétale pour 5 600 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition, femmes enceintes, mères allaitantes et malades chroniques signalés par les centres de santé. Le HCR pourra fournir des produits supplémentaires si les ONG responsables des services de santé jugent une alimentation thérapeutique nécessaire. Des biscuits à forte teneur énergétique seront distribués aux rapatriés pendant leur transit vers l'Angola.

28. Les vivres sont distribués selon les barèmes de rations indiqués au tableau 4.

TABLEAU 4: COMPOSITION ET APPORT NUTRITIF DES RATIONS, PAR CATÉGORIE (gramme/personne/jour)

Activité	Produit					Apport nutritionnel				
	Maïs	Légumineuses	Huile	Sel	SPFTE	Kcal	Protéines (g)	(%)	Lipides (g)	(%)
Distribution générale de vivres	450	120	20	10		2 154	69	12,8	39,4	16,5
Alimentation complémentaire			20		180	861	32,4	15,1	30,8	32,2



29. Compte tenu de la ration quotidienne par personne, l'assortiment alimentaire correspond à un apport énergétique d'environ 2 154 kilocalories par personne et par jour. La ration est comparable à celle fournie aux réfugiés congolais et angolais dans d'autres pays et tient compte de leurs préférences culturelles et alimentaires. Comme elle ne contient peut-être pas assez de micronutriments, des mesures ont été adoptées pour que l'huile végétale donnée ou achetée soit enrichie en vitamines A et D et que le sel soit iodé. Un projet pilote (enrichissement sur place du maïs), financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dans le cadre de l'Initiative micronutriments/Canada, doit être entrepris en juillet 2003 dans le camp de Nangweshi pour enrichir la teneur en micronutriments des rations alimentaires distribuées par le PAM. Si couronné de succès, il servira de modèle dans les autres camps et pour les autres opérations du PAM. Dans tous les camps, le HCR, le PAM et les partenaires d'exécution encouragent et aident les réfugiés à produire des aliments sur les terres qui leur ont été allouées ou, s'ils n'ont pas accès à la terre, à former des groupes communautaires et des groupes de femmes pour planter des potagers et élever de la volaille afin d'apporter au régime alimentaire les micronutriments que ne contient pas l'assortiment alimentaire. Cela a essentiellement pour but de réduire l'incidence de l'anémie, spécialement chez les femmes et les enfants, causée par les carences en fer.
30. D'après les barèmes ci-dessus, les quantités totales de produits nécessaires pour les 24 mois (730 jours) à compter du 1er janvier 2004 (108 000 bénéficiaires en 2004 et 79 000 en 2005) sont indiquées au tableau 5.

TABLEAU 5: BESOINS ALIMENTAIRES TOTAUX POUR 2004 ET 2005 (tonnes)

Produit	Besoins (2004)	Besoins 2005	Total
Maïs en grains	17 739	12 976	30 715
Légumineuses	4 731	3 460	8 191
Huile végétale enrichie	829	618	1 447
Sel iodé	394	288	682
Aliments composés (SPFTE)	368	368	736
Biscuits à forte teneur énergétique	20	0	20
Total	24 081	17 710	41 791

Cessation progressive des activités

31. La cessation progressive de l'aide alimentaire du PAM dépendra des terres qui auront été allouées aux réfugiés par le gouvernement hôte, le succès de la campagne agricole, c'est-à-dire de la récolte, des apports fournis par le HCR et les ONG et, d'une manière générale, de l'état physique des réfugiés. L'objectif du programme agricole est d'assurer l'autonomie alimentaire des réfugiés. Les seuls groupes auxquels des terres n'ont pas été allouées en temps voulu ont été les réfugiés angolais du camp de Nangweshi et les réfugiés de la RDC des camps de Mwange et de Kala, où la question de l'allocation de terres de culture est actuellement en voie de règlement partiel. Hormis les groupes vulnérables et les bénéficiaires des programmes d'alimentation complémentaire, les réfugiés auxquels des terres ont été allouées cesseront de recevoir une aide alimentaire après deux récoltes. Les réfugiés auxquels des terres ne sont pas attribuées resteront tributaires de l'aide alimentaire du PAM jusqu'à ce qu'ils soient rapatriés dans leurs pays d'origine ou jusqu'à ce que des terres leur soient allouées, à moins qu'une autre solution durable soit trouvée.



Arrangements institutionnels et choix des partenaires

32. Le PAM assumera sur une base pilote la responsabilité de la distribution finale des vivres à compter du 1er janvier 2004, comme stipulé dans le mémorandum d'accord conclu entre le Programme et le HCR en juillet 2002. Le surcroît de dépenses imputables à la distribution de vivres (transport des vivres des points de livraison avancés jusqu'aux points de distribution finale et coûts de distribution), précédemment imputé au budget du HCR, sera celui de l'IPSR. Les installations et le matériel utilisés pour la distribution des vivres dans des camps, comme centres de distribution, camions et balances, seront utilisés dans tous les cas où cela sera possible, en accord avec le HCR et les partenaires d'exécution, pour réduire les coûts.
33. Le ressort et les responsabilités spécifiques des partenaires d'exécution sont indiqués au tableau 6.

TABLEAU 6: APERÇU GÉNÉRAL DES PARTENAIRES DU PAM ET DE LEURS ACTIVITÉS RESPECTIVES, PAR LOCALITÉ

Zone d'installation/ camp	Partenaires d'exécution	Activités spécifiques
Meheba	Fédération luthérienne mondiale Médecins sans frontières, France (MSF)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de la zone d'installation ➤ Distribution de vivres ➤ Gestion de moulins ➤ Services de santé
Mayukwayukwa et Ukwimi	Fédération luthérienne mondiale Action humanitaire Afrique (AHA)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion de la zone d'installation et du camp ➤ Distribution de vivres ➤ Gestion des points de livraison avancés et des moulins ➤ Services de santé
Nangweshi	CARE AHA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du camp ➤ Gestion du point de livraison avancé et des moulins ➤ Services de santé
Mwange	Croix-Rouge zambienne (CRZ) Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR) HODI, ONG locale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Distribution de vivres ➤ Services de santé ➤ Gestion des moulins
Kala	<i>World Vision International (WVI)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion du camp ➤ Gestion du point de livraison avancé et des moulins ➤ Distribution de vivres ➤ Services de santé
Camps/zones d'installation	Aktion Afrika Hilfe (AAH) Commissariat aux réfugiés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Services de santé ➤ Coordination des programmes régionaux en faveur des réfugiés ➤ Sécurité ➤ Transport/installation des réfugiés



34. Des accords relatifs aux opérations ont été signés avec la Fédération luthérienne mondiale, WVI, la CRZ/FICR et CARE pour la gestion des produits alimentaires et des entrepôts aux points de livraison avancés dans les deux zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa et les trois camps (Ukwimi, Kala et Nangweshi). Le point de livraison avancé du camp de Mwange et celui de la zone d'installation de Meheba sont gérés par le PAM, qui livrera les produits alimentaires jusqu'aux points de livraison avancés convenus. Les partenaires d'exécution remettront les rations alimentaires aux bénéficiaires dans les centres de distribution en utilisant des cartes de rationnement pour chaque ménage. Le PAM encouragera les ONG d'exécution à recruter plus de femmes pour la gestion et la distribution des vivres et veillera que les comités de réfugiés chargés de la distribution des produits alimentaires comprennent au moins 70 pour cent de femmes dans tous les camps et zones d'installation.
35. Les vivres sont distribués directement au chef de chaque famille bénéficiaire, homme ou femme, et, s'il y a lieu, les noms du chef de famille et son conjoint apparaissent sur les documents d'enregistrement en tant que co-titulaires des droits de la famille aux vivres. Il y a lieu de noter cependant que les femmes et les enfants, représentant la famille, reçoivent beaucoup plus de produits que les hommes dans les points de distribution. L'assortiment alimentaire est bien accepté par les femmes, même si elles souhaiteraient utiliser une variété locale de haricots qui met moins longtemps à cuire. Le HCR, dans le cadre de sa coopération avec le Gouvernement zambien et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), encourage la culture de haricots par la population réfugiée et les communautés locales. Les ONG emploient généralement des femmes pour mesurer/distribuer les rations, sauf lorsqu'il faut déplacer des charges importantes pour effectuer la mesure, comme dans le cas du maïs.

Renforcement des capacités

36. Pour que les réfugiés deviennent plus rapidement autonomes, le PAM a appuyé l'élaboration de projets de création d'activités génératrices de revenus visant à compléter leur production agricole. Ces projets consistent notamment à aider les clubs de femmes et les associations de jeunes à acheter, gérer et entretenir les moulins et à entreprendre diverses activités telles que la production agricole à haute valeur marchande, la couture, la cuisson au four et l'ouverture de petits commerces. Par ailleurs, le HCR a contribué à mettre en place un dispositif de microcrédit avec pour objet de remédier aux difficultés perpétuelles d'accès au crédit pendant les périodes critiques. Les moulins fournis au camp par le PAM favorisent également la création d'activités génératrices de revenus et contribuent à créer des emplois, surtout pour les femmes. Des conteneurs de vivres vides sont donnés aux clubs de femmes pour dégager des capitaux de démarrage additionnels destinés aux activités des clubs.
37. Dans le cadre de son programme de pays, le PAM appuie l'Unité nationale de gestion et d'atténuation des effets des catastrophes et participe aux évaluations et à l'élaboration de plans d'alerte rapide et d'intervention en cas d'insécurité alimentaire. En outre, il participe au programme de formation du HCR concernant la planification préalable aux situations d'urgence et la prévention de la violence contre les femmes organisé à l'intention du personnel des ONG et des organismes gouvernementaux. Au titre de la présente IPSR, le PAM assurera une formation des magasiniers et des agents chargés de distribuer les produits alimentaires (entretien des entrepôts, gestion/distribution des produits alimentaires et établissement de rapports).
38. Le HCR, le PAM et les ONG ont entrepris des projets de développement et de formation à petite échelle dans les zones d'installation et les camps de réfugiés afin d'améliorer la sécurité alimentaire, de maîtriser le déboisement, de créer des activités génératrices de



revenus pour les groupes de femmes et de jeunes, pour motiver les individus et pour dispenser une formation dans les domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Une attention spéciale sera accordée aux programmes de formation et de sensibilisation au VIH/SIDA organisés par le PAM à l'intention du personnel du Programme et des partenaires d'exécution ainsi que des chauffeurs de camion qui livrent l'aide alimentaire du PAM. Le HCR et les partenaires d'exécution, y compris la *Young Men's Christian Association* (YMCA), s'emploieront à faciliter d'autres programmes de formation axés sur les populations de réfugiés qui utilisent les produits alimentaires fournis par le PAM pour appuyer les activités de formation et encourager l'assiduité. Afin d'intensifier la campagne d'éducation sur le VIH/SIDA, les maladies sexuellement transmissibles, la violence contre les femmes et la planification de la famille, des activités de santé génésique seront organisées avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans les centres de distribution lors des distributions mensuelles de vivres. Les ressources autres que les produits alimentaires nécessaires à la mise en oeuvre de ces activités ont été prévues au budget de l'IPSR.

39. Des cours de formation à l'intention des dirigeantes de clubs de femmes sont menés dans tous les camps afin de former les participantes à la budgétisation, à la comptabilité, aux droits de l'homme et aux questions liées à l'égalité entre les sexes et pour les préparer à assumer un rôle de direction. La fréquentation de ces cours a été encourageante. Avec l'appui du PAM, du HCR et des ONG d'exécution, plusieurs cours de formation semblables sont prévus pour 2004 et 2005. La participation du PAM aux programmes de formation des réfugiés a également été prévue au budget de la présente IPSR.

Dispositif logistique

40. Suivant les disponibilités de maïs sur le marché à des prix avantageux et la disponibilité de ressources, le maïs sera acheté sur le plan local ou régional. Les haricots, le sel iodé et les aliments composés seront obtenus dans le cadre d'accords régionaux d'achat, tandis que l'huile végétale enrichie sera importée. Le PAM transportera les produits alimentaires par camion jusqu'aux six points de livraison avancés de Meheba, Mayukwayukwa, Nangweshi, Ukwimi, Kala et Mwangé. Le PAM prendra également les dispositions nécessaires pour assurer le transport des denrées alimentaires des points de livraison avancés aux points de distribution finale et distribuera les vivres aux bénéficiaires ciblés par l'entremise des partenaires d'exécution, comme le faisait précédemment le HCR. Des mécanismes supplémentaires de suivi des produits seront mis en place dans tous les camps pour pouvoir suivre les produits jusqu'à leur arrivée aux points de distribution finale. Des installations d'entreposage aux points de livraison avancés ont été améliorés grâce à l'achat de cinq entrepôts mobiles au titre de l'IPSR précédente (10071.0)
41. Afin de garantir la continuité de la distribution des produits alimentaires dans les zones d'installation/les camps, le PAM livrera et stockera aux points de livraison avancés des stocks suffisants pour couvrir au moins deux mois de besoins, pour autant que des ressources soient disponibles. Dans les camps de Nangweshi et Mwangé, qui ne sont pas accessibles par camion pendant la saison des pluies, la pratique actuelle de mise en place anticipée des quantités de produits nécessaires pour deux à trois mois au niveau du camp sera maintenue.
42. Le Gouvernement zambien a fait appel au PAM pour qu'il poursuive son aide alimentaire aux réfugiés et continue de fournir les subventions correspondantes pour le transport terrestre, l'entreposage et la manutention (TTEM). Le PAM couvrira la totalité des frais de TTEM, qui sont estimés à 176 dollars la tonne. Ce taux sera révisé chaque année.



43. Un programme organisé de rapatriement volontaire de réfugiés angolais d'une durée de deux ans doit commencer à la mi-2003. Le PAM aidera à planifier cette opération et, en particulier, fournira une assistance alimentaire pendant le transit des réfugiés jusqu'aux centres d'accueil en Angola et distribuera aux réfugiés qui se dirigent vers leurs destinations finales une "enveloppe" de réinsertion correspondant à deux mois de besoins alimentaires. Cette initiative a pour but de faciliter la transition, la réinstallation et la réinsertion des réfugiés en Angola jusqu'à ce qu'ils puissent trouver d'autres ressources et/ou devenir autonomes.

Articles non alimentaires

44. Au titre de l'IPSR 10071.0, il a été organisé de nouvelles activités génératrices de revenus pour aider à autonomiser les femmes. Jusqu'à présent, le PAM a donné aux clubs de femmes neuf moulins à marteaux, qui facilitent la mouture du maïs en grains destiné aux réfugiés et dégagent des revenus pour les clubs. Il est prévu de donner 11 moulins à marteaux aux clubs de femmes des camps de Mwangé et de Kala en juillet 2003. Néanmoins, il faut encore aider les réfugiés, en particulier les nouveaux arrivants et les groupes vulnérables, à moudre le maïs en grains fourni par le PAM, et il importe également de renforcer l'assise financière des clubs de femmes en les aidant à générer des revenus. Pour maintenir la continuité de ces services, les partenaires d'exécution chargés de la mouture du maïs dans les camps veilleront à ce que les groupes de réfugiés devant être rapatriés transmettent ce matériel à ceux qui resteront. La fourniture de trois moulins à marteaux et des dépenses de fonctionnement connexes est inscrite au budget de la présente IPSR, de même que les dépenses de construction de trois abris pour les moulins.
45. Des bascules et des palets en bois pour les six points de livraison avancés convenus, ainsi que du matériel normalisé (mesures), sont fournis par le PAM pour garantir que des rations adéquates sont distribuées aux bénéficiaires.
46. Pour mener à bien la distribution finale des produits alimentaires, il faudra compléter les moyens de transport qui existent actuellement dans les camps. Deux camions 4x4 de 7 à 10 tonnes sont requis dans le camp de Nangweshi ainsi que cinq véhicules légers et six motocyclettes pour les partenaires d'exécution chargés de la gestion et de la distribution des vivres dans les camps. Si tous les réfugiés angolais sont rapatriés, ces camions et véhicules pourront être utilisés dans d'autres camps où il n'est pas prévu de plans de rapatriement. Le coût de ces véhicules est inscrit au budget de cette IPSR.

Suivi et évaluation

47. Le PAM suivra la gestion des points de livraison avancés et les distributions de vivres par l'intermédiaire des quatre bureaux auxiliaires de Mongu, Mporokoso, Kawambwa et Solwezi. Les bureaux auxiliaires de Mporokoso et Solwezi géreront les points de livraison avancés et suivront les distributions à Mwangé et Meheba, respectivement, tandis que le bureau de Kawambwa suivra les distributions dans le camp de Kala. Le bureau auxiliaire de Mongu surveille actuellement les distributions dans la zone d'installation de Mayukwayukwa et dans le camp de Nangweshi dans la province de l'Ouest mais, comme il faudra suivre de près l'opération de rapatriement et gérer la distribution des produits alimentaires, il sera créé un cinquième bureau auxiliaire à Kaoma (province de l'Ouest) pour gérer de façon indépendante la zone d'installation de Mayukwayukwa. Les fonds nécessaires pour ces cinq bureaux auxiliaires sont inscrits au budget de l'IPSR. Un coordonnateur des projets en faveur des réfugiés et un administrateur auxiliaire basé à Lusaka assureront la liaison avec le HCR, le gouvernement et les partenaires d'exécution et géreront les activités des bureaux auxiliaires. Un commis à l'administration et aux finances



fournira une assistance au bureau de pays pour les questions concernant les paiements afférents au transport interne, à l'entreposage et à la manutention (TIEM), l'administration du personnel et la gestion des bureaux auxiliaires. Ces derniers seront renforcés pour leur permettre de surveiller efficacement les distributions de vivres.

48. Les bureaux auxiliaires du PAM et les partenaires d'exécution (Fédération luthérienne mondiale, CRZ/FICR, WVI, HODI et CARE) soumettront des rapports hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels au PAM, au HCR et au gouvernement, en se fondant sur les indicateurs de performance convenus à utiliser pour le suivi des stocks et la surveillance des distributions. En outre, ils communiqueront des informations sur la nutrition et l'agriculture, les comités de gestion des produits alimentaires et les activités génératrices de revenus réalisées par les groupes de femmes. Les informations ainsi rassemblées serviront de base à l'élaboration de rapports mensuels sur la situation de l'aide alimentaire et le système de suivi, de traitement et d'analyse des produits (COMPAS).
49. À la lumière des enquêtes sur la nutrition et des évaluations de l'agriculture et de la sécurité alimentaire réalisées par les ONG associées pendant la période des semis, de la croissance végétative et de l'après-récolte, ainsi que des évaluations conjointes HCR/PAM des besoins alimentaires, il sera décidé des modalités de cessation progressive de l'assistance aux réfugiés qui seront devenus autonomes sur le plan alimentaire. En outre, le HCR, le Commissariat aux réfugiés et le PAM feront des tournées périodiques des zones d'installation et des centres d'accueil des réfugiés pour passer en revue l'avancement de l'exécution des projets.
50. Des indicateurs de produits seront rassemblés pour évaluer les quantités et les types de produits alimentaires distribués ainsi que le nombre de bénéficiaires, par sexe et par âge. Un mécanisme de suivi après la distribution sera mis en place pour évaluer la transition des produits vers les résultats en analysant l'accès à l'aide alimentaire au niveau des ménages et l'utilisation qui en est faite. Des enquêtes périodiques sur la nutrition seront entreprises pour évaluer la situation nutritionnelle des réfugiés dans chaque camp et déterminer, le cas échéant, les mesures à prendre pour améliorer le bien-être des divers groupes.
51. L'on trouvera dans le cadre logique (annexe IV) un aperçu général des buts, objectifs et produits de cette IPSR, avec les indicateurs correspondants.

Mesures de sécurité

52. Les zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa et les camps d'Ukwimi, de Kala et de Mwangi sont situés assez loin de la frontière de la Zambie avec l'Angola et la RDC. Cependant, quelques incidents mettant en jeu la sécurité se sont produits, principalement près du camp de Nangweshi et des zones frontalières voisines où sont établis plusieurs centres d'accueil et de transit: Sinjembela dans la province de l'Ouest et Chiengé dans la province de Luapula. Ces incidents ont conduit le fonctionnaire désigné des Nations Unies pour la Zambie à limiter les déplacements du personnel des Nations Unies dans certaines zones. Le PAM continue à prendre très au sérieux la sécurité générale du personnel international et national et tous les agents de terrain (PAM/HCR) ont reçu une formation et une sensibilisation à la sécurité. Par ailleurs, les quatre bureaux auxiliaires se sont mis aux systèmes de communication par radio, téléphone, courrier électronique et télécopie.

Stratégie de retrait

53. Le gouvernement a alloué aux réfugiés installés dans les zones de Meheba, Mayukwayukwa et Ukwimi de vastes superficies de terre fertile. Dans la zone d'installation de Meheba, une superficie de plus de 72 000 hectares a été délimitée en vue de l'allocation



de terres. Chaque famille reçoit 2,5 hectares sur lesquels elle peut s'installer et cultiver principalement du maïs, du manioc, des patates douces, du riz et des légumes de saison. Le PAM fournit une assistance à ces réfugiés pendant les deux premières campagnes agricoles pour leur permettre de s'installer et de mettre en valeur leur parcelle familiale. Après cette période, la plupart de ces réfugiés devraient atteindre un certain degré d'autonomie et produire les aliments dont ils ont besoin, stade auquel le PAM cesse de leur fournir une assistance. Depuis 1999, 28 100 réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa (20 pour cent de la population totale de réfugiés se trouvant en un site désigné) ont cessé de recevoir une aide alimentaire du PAM après avoir atteint un degré modeste d'autonomie vivrière, et la mission conjointe d'évaluation des besoins alimentaires a recommandé qu'une assistance cesse d'être fournie à 5 000 réfugiés supplémentaires après la récolte de juin 2003.

54. Dans les camps de Mwange, Nangweshi et Kala, il n'y a pas assez de terres pouvant être allouées aux réfugiés, qui resteront donc tributaires longtemps de l'aide alimentaire du PAM. Une fois que des terres d'une superficie suffisante pour les cultures auront été allouées, la fourniture d'intrants agricoles par le HCR et les ONG devrait permettre aux réfugiés des camps d'améliorer la disponibilité d'aliments et la sécurité alimentaire au niveau des ménages, et l'on envisagera d'élaborer une stratégie de retrait progressif de l'assistance après deux récoltes réussies.

Mécanisme d'intervention

55. La longue absence des organismes de secours, le mauvais état des infrastructures et du capital économique et social, la présence d'innombrables mines terrestres et une topographie peu hospitalière sont autant d'éléments qui ont beaucoup entravé le rapatriement des réfugiés angolais. La situation a été compliquée encore plus par les difficultés internes et les priorités liées à la démobilisation des soldats de l'UNITA, au désarmement, à l'extension de l'administration gouvernementale et à la gestion et à la réinstallation de plus de 4 millions de personnes déplacées. Néanmoins, après que plus de 20 000 réfugiés angolais en Zambie ont spontanément regagné leur pays entre février 2002 et février 2003, le Plan d'intervention conjoint HCR/PAM a été mis en route afin d'organiser le retour de quelque 60 000 réfugiés angolais, surtout ceux qui sont arrivés en Zambie entre 1999 et 2000, dans le cadre d'un programme organisé de rapatriement qui doit commencer en juin 2003 et se poursuivre pendant 24 mois. Pendant cette opération, le PAM fournira une aide alimentaire aux réfugiés en transit et une enveloppe de réinsertion pour les réfugiés ayant entrepris de regagner leurs localités d'origine, principalement dans la province de Moxico.
56. Beaucoup des réfugiés angolais qui ont cherché asile en Zambie il y a 10 ou 20 ans ainsi que les partisans et les anciens combattants de l'UNITA resteront sans doute en Zambie jusqu'à ce que la paix règne véritablement et à ce que des normes minimum d'infrastructure et de services sociaux aient été rétablies. En outre, il est probable que des réfugiés de la Région des Grands Lacs et de la RDC resteront en Zambie pendant un avenir prévisible, et il n'est prévu pour cette année aucun programme organisé de rapatriement. Si la situation en RDC ou en Angola devait se dégrader soudainement, l'on assisterait à un afflux accru de réfugiés en Zambie. Un plan d'intervention a également été élaboré si la crise politique ou la situation économique au Zimbabwe s'aggrave et entraîne une arrivée massive de réfugiés. En pareil cas, le PAM pourrait utiliser les stocks constitués dans les zones d'installation et les camps et emprunter des produits aux projets de développement en cours et/ou à l'opération d'urgence ou bien à la Réserve alimentaire du gouvernement afin d'intervenir immédiatement jusqu'à ce qu'il soit possible de faire face à la situation après avoir révisé le budget de cette IPSR. Comme la plupart des produits qui constituent



l'assortiment alimentaire sont disponibles au plan local ou régional, il est possible de réduire au minimum l'intervalle entre la demande, l'achat et l'arrivée de produits, de sorte que le PAM pourra agir aussi rapidement que l'exigera la situation.

Plaidoyer

57. Le bureau de pays s'emploiera vivement à mobiliser le soutien des donateurs au moyen de notes d'information périodiques, de mises à jour régulières sur l'avancement de l'opération et le financement. En outre, il sera organisé des visites des donateurs dans les camps de réfugiés et zones d'installation.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

58. Il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver cette IPSR, avec le budget figurant aux annexes I et II. Les coûts opérationnels directs se montent à 19 380 388 dollars, pour un coût total pour le PAM de 22 754 608 dollars. On estime qu'il faudra au total 41 791 tonnes de maïs, de légumineuses, d'huile, de sel et d'aliments composés pour la période comprise entre janvier 2004 et décembre 2005.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Maïs	30 715	149	4 562 229
– Légumineuses	8 191	433	3 548 423
– Huile végétale	1 447	924	1 337 144
– Sel iodé	682	45	30 690
– Supplément protéique à forte teneur énergétique	736	330	242 880
– Biscuits à forte teneur énergétique	20	900	18 000
Total, produits	41 791	233	9 739 366
Transport extérieur		32	1 323 516
Transport terrestre		54	2 267 162
Total partiel, TIEM		122	5 079 345
Total, TTEM		176	7 346 507
Autres coûts opérationnels directs		23	971 000
Total, coûts opérationnels directs		464	19 380 388
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			
Total, coûts d'appui directs			1 885 600
COÛT TOTAL POUR LE PAM		544	22 754 600

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur du pays bénéficiaire.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)****Dépenses de personnel**

Personnel international, cadre organique	1 022 600
Personnel national, services généraux	408 000
Assistance temporaire	24 000
Heures supplémentaires	6 000
Déplacements officiels du personnel	80 000
Formation et perfectionnement du personnel	16 000

Total partiel **1 556 600**

Dépenses de bureau et autres frais renouvelables

Location de locaux	12 000
Services collectifs (charges en général)	20 000
Fournitures de bureau	24 000
Matériel de télécommunication/informatique	40 000
Assurance	20 000
Réparation et entretien du matériel	10 000
Coûts d'entretien et de fonctionnement des véhicules	70 000
Autres dépenses de bureau	20 000
Services fournis par d'autres organismes des Nations Unies	20 000

Total partiel **236 000**

Équipements et autres coûts fixes

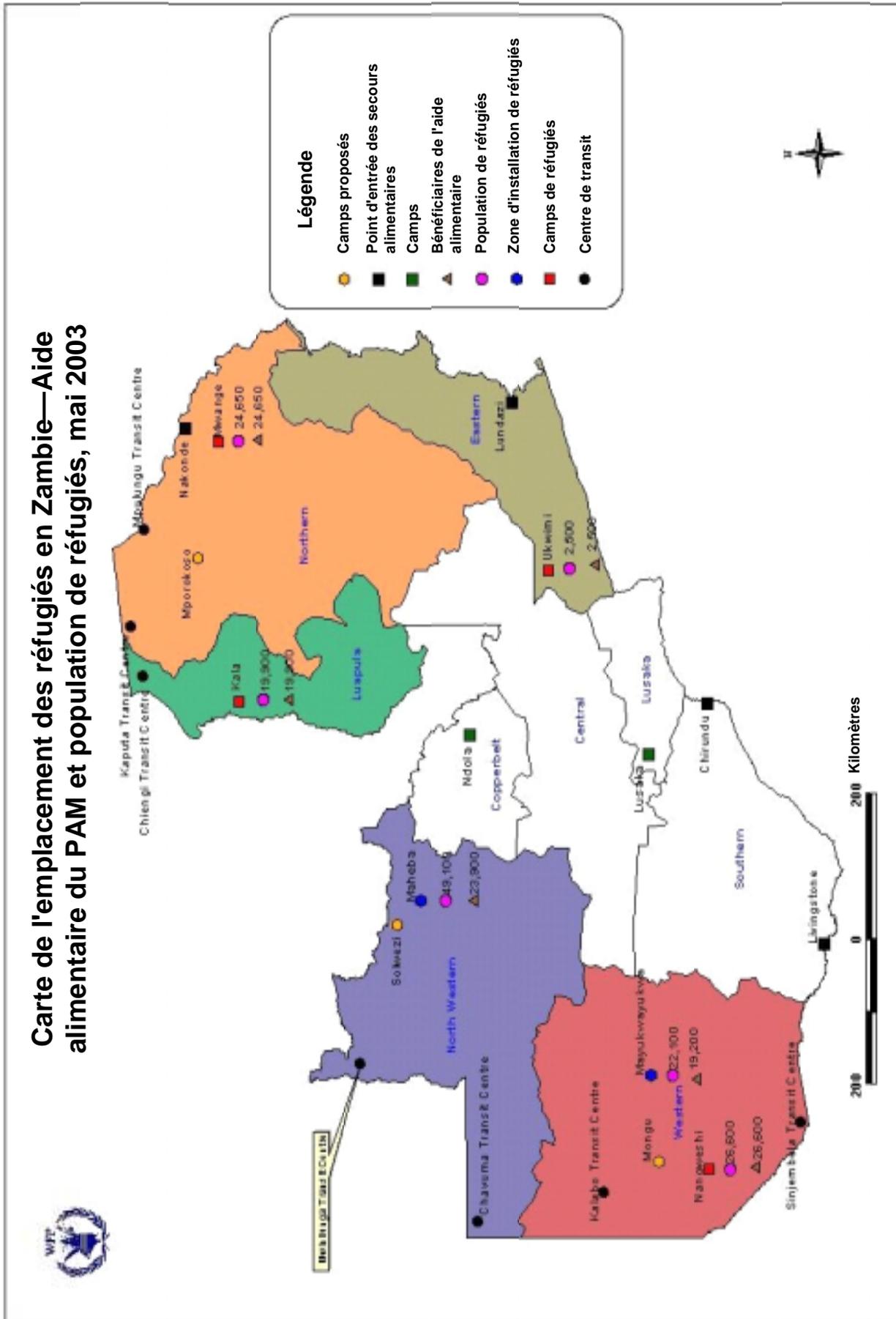
Meubles, outils et matériel	15 000
Véhicules	60 000
Matériel de télécommunication/informatique	18 000

Total partiel **93 000**

TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS **1 885 600**



ANNEXE III



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ANNEXE IV

RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—IPSR ZAMBIE 10071.1

	Indicateurs de performance	Hypothèses
But		
Contribuer à préserver et à améliorer l'état de santé et la situation nutritionnelle des réfugiés jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes ou soient rapatriés dans leurs pays d'origine	Taux brut de mortalité et taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans Installation réussie des rapatriés dans leurs pays d'origine	Les conditions météorologiques sont favorables et permettent une production vivrière locale suffisante Il n'y a pas d'épidémie majeure Le gouvernement alloue des terres aux réfugiés pour qu'ils puissent cultiver leurs propres aliments La population de réfugiés dans le pays demeure stable (pas d'afflux majeur) L'opération de rapatriement volontaire commence comme prévu La situation dans le pays d'origine (Angola) encourage le rapatriement
Objet		
Assurer la survie et améliorer la situation nutritionnelle des populations de réfugiés tributaires d'une assistance se trouvant dans six zones d'installation et camps ainsi que des nouveaux arrivants	Contenu et composition de l'assortiment alimentaire distribué aux ménages Maintenir à moins de 15 pour cent l'incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance (moins de 2.5 kg) et à moins de 10 à 20 pour cent l'insuffisance pondérale accrue/modérée des enfants de moins de 5 ans	Les aliments seront mangés et non vendus ou échangés en quantités significatives contre d'autres articles Il n'y aura pas de redistribution significative des rations générales ou complémentaires Les interventions d'autres organismes des Nations Unies et du gouvernement permettront de faire face aux causes de la malnutrition non liées au régime alimentaire
Améliorer la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition et satisfaire les besoins nutritionnels des femmes enceintes, des mères allaitantes et des malades chroniques signalés par des centres de santé au moyen d'un programme d'alimentation complémentaire	Situation nutritionnelle (rapport poids-taille inférieur à -2z au-dessous de 2 pour cent du taux global)	
Faciliter le retour des réfugiés angolais conformément au programme de rapatriement volontaire organisé	Le rapatriement avance comme prévu	



RÉSUMÉ DU CADRE LOGIQUE—IPSR ZAMBIE 10071.1

	Indicateurs de performance	Hypothèses
Produits		
107 750 et 78 650 bénéficiaires recevront une assistance sous forme d'une distribution générale de vivres en 2004 et 2005 respectivement	Quantité, type et apport nutritif des aliments distribués	Le gouvernement, le HCR et les partenaires d'exécution respectent les critères convenus
5 600 enfants souffrant de malnutrition, femmes enceintes, mères allaitantes et malades chroniques bénéficieront du programme d'alimentation complémentaire	Nombre de bénéficiaires par catégorie, par sexe et par groupe d'âge Ponctualité des livraisons de produits alimentaires	L'infrastructure et les installations sont en place pour que les réfugiés aient accès en temps voulu aux vivres dans les points de livraison avancés Il n'y a pas de coupures d'approvisionnement
70 pour cent des membres des comités de gestion et de distribution des vivres sont des femmes	Proportion de femmes au sein des comités de gestion et de distribution des vivres	Les bureaux auxiliaires et partenaires d'exécution soumettent ponctuellement des rapports hebdomadaires, mensuel, trimestriels et annuels
60 000 réfugiés angolais recevront une assistance alimentaire lors de l'opération volontaire de rapatriement	Nombre de réfugiés rapatriés en Angola	Les organismes appropriés (HCR, PAM et/ou partenaires d'exécution) réalisent des évaluations et des enquêtes sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition



LISTES DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAH	<i>Aktion Afrika Hilfe</i>
ACDI	Agence canadienne pour le développement international
AHA	Action humanitaire Afrique
CARE	Société coopérative pour l'aide au monde entier
COMPAS	Système de suivi, de traitement et d'analyse des produits
CRZ	Croix-Rouge zambienne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale de la Croix-Rouge
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HODI	ONG locale
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
MSF	Médecins sans frontières
ONG	Organisation non gouvernementale
RDC	République démocratique du Congo
SPFTE	Suppléments en protéines à forte teneur énergétique
TIEM	Transport intérieur, entreposage et manutention
TTEM	Transport terrestre, entreposage et manutention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITA	Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola
VNU	Volontaires des Nations Unies
WVI	<i>World Vision International</i>
YMCA	<i>Young Men's Christian Association</i>

